



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

06

*Demande d'allocation
forfaitaire au bénéfice des
personnes âgées ou des
personnes handicapées en
situation d'isolement*

T ELE ASSISTANCE A DOMICILE



La télé assistance ne peut être accordée en cas d'hébergement (foyer d'hébergement pour personnes handicapées, résidence autonomie, EHPAD, etc..), ou en cas d'accueil chez un particulier agréé.

Attention : non cumulable avec l'APA et non cumulable avec la PCH (si vous êtes bénéficiaire de la PCH, vous pouvez vous adresser à la MDA).

NOM et PRENOM *(de la personne pour laquelle l'Aide est demandée) :*

--

☐ 1^{ere} DEMANDE

☐ RENOUELEMENT

Réservé à l'administration départementale	
Numéro de dossier :	

ETAT CIVIL du demandeur

☐ Monsieur ☐ Madame

☐ Marié (e) ☐ Divorcé (e) ☐ Pacsé (e) ☐ Concubinage déclaré ☐ Veuf (ve) ☐ Célibataire

		Personne pour laquelle l'Aide est demandée	Conjoint(e), Concubin(e) ou Pacsé(e)
Nom Prénom			
Nom marital			
Date de naissance			
Nationalité			
Adresse			
Coordonnées	Tel		
	Mail		

REPRÉSENTANT LÉGAL

☐ NON ☐ OUI (*joindre obligatoirement le jugement de tutelle*)

Nom, Prénom	Qualité (enfant, parent, tuteur ...)	Adresse	Numéros de téléphone
Adresse mail :			

REVENUS et PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ☐ Joindre votre dernier avis d'imposition ou de non imposition (toutes les pages)
- ☐ Compte bancaire ou postal : joindre un relevé d'identité bancaire ou postal
- ☐ Capitaux mobiliers : avez-vous des revenus soumis au prélèvement libératoire ?
 - ☐ NON
 - ☐ OUI (joindre les justificatifs correspondants)
- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité
- ☐ Si vous avez moins de 60 ans : un justificatif de votre handicap (80 %)
- ☐ Si vous êtes étranger non ressortissant de la CEE : un justificatif de votre séjour régulier
- ☐ Si vous êtes placé sous une mesure de protection : le jugement

J'atteste sur l'honneur avoir besoin d'une téléassistance car je suis en situation d'isolement, en effet :

- ☐ Je vis seul (e) ou
- ☐ Je vis avec une personne qui ne peut m'assister, ni appeler du secours.

Demandé déposée à :

Le :

*Signature du demandeur,
ou de son représentant légal :*

DOSSIER A RENVoyer A L'ADRESSE SUIVANTE :



Maison de l'autonomie
Section aide sociale
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Point INFO 04 97 18 73 33
Mail : aidesociale@departement06.fr

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

RECUPERATION

La télé assistance ne fait l'objet d'aucun recours en récupération sur succession, donation ou legs, ni d'hypothèque

FRAUDE ET FAUSSES DECLARATIONS

Toute fraude, fausse déclaration ou falsification de document, toute tentative de percevoir frauduleusement des prestations au titre de l'aide sociale, expose à des sanctions pénales et financières prévues par les articles L 433.19, L 441.7, L 313.1, L 313.3, L 313.7 et L 313.8 du code pénal (article L 133.6 du code de l'action sociale et des familles).

« INFORMATIQUE ET LIBERTES »

MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide sociale.

L'aide sociale s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Le code de l'action sociale et des familles,
- Le règlement départemental d'aide et d'actions sociales,

Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- Le service instructeur du Conseil Départemental
- Les organismes sociaux, type MSD, CCAS,
- Les mairies,

Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ou famille ayant formulé la demande et à l'organisme qui a instruit la demande d'aide sociale.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à donnees_personnelles@departement06.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Enfin, si vous n'avez pas pu exercer vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3, Place de Fontenoy – TSA 80715 -75334 PARIS CEDEX 07 – Téléphone : 01 53 73 22 22 – www.cnil.fr).